

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE -- Circulation – Circulation réduite rue de la Sablière du 13 janvier au 31 décembre 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise BTP LOIGET LONCHAMPT afin de réduire la circulation, rue de la Sablière, du 13 janvier au 31 décembre 2025 dans le cadre de la construction d'un bâtiment

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – CIRCULATION - Voie de circulation réduite

Du 13 janvier au 31 décembre 2025,

La circulation sera réduite avec mise en place d'un alternat manuel, avec priorité dans le sens Pasteur vers Bourdin :

La vitesse limitée à 30 km/h sur la portion de rue concernée

La circulation piétonne interdite sur le trottoir, côté impair, les piétons sont invités à changer de trottoir.

- rue de la Sablière : entre la place Georges Clémenceau et la rue Arthur Bourdin.

ARTICLE 2 – STATIONNEMENT

Du 13 janvier au 31 décembre 2025, le stationnement sera interdit à hauteur de la zone de chantier

ARTICLE 3 -

Les panneaux de signalisation et la mise en alternat qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

.../...

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 10 janvier 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à la
Citoyenneté,

Romuald VIVOT

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. PREVAL
- 1 ex. Pôle Citoyenneté

